

## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

### LE 14 NOVEMBRE, GREVE POUR LA SUSPENSION DE LA REFORME ET L'ABROGATION DU DECRET!

#### QUEL BILAN DANS LES COMMUNES L' APPLIQUANT ?

##### PAS DE CONCERTATION POUR LES TERRITORIAUX !

Le projet doit être remis à la direction académique début décembre. Dans le meilleur des cas quelques rencontres ont eu lieu, des questionnaires adressés aux parents et des remontées lacunaires. Pour autant, les instances statutaires des personnels territoriaux n'ont pas été saisi. Nous déplorons l'ostracisme subis par les personnels communaux.  
**Aucune consultation des agents de la ville! Aucune information sur les budgets !**

##### DES PROPOSITIONS TRES VARIABLES

Quatre variables sont envisagées par les mairies : l'heure d'ouverture et de fermeture des écoles, une alternance de journées longue ou courte **l'extension de la pause méridienne** et le positionnement de la demi journée supplémentaire.  
Ces propositions entraînent mécaniquement **un accroissement du temps de présence de l'adulte et de l'enfant** sur l'école dégradant d'autant les conditions de travail et d'apprentissage.  
**Ouvrir les écoles plus tôt** entraînera également un surcout pour les salariés résidant sur une autre commune, pratiquant d'autres horaires., **une plus grande amplitude de la journée** pour les personnels communaux.  
**Alterner journées longues et courtes entraîne de la confusion pour les élèves.** Toutes mettent à mal les après midi en maternelle.

##### DES STRUCTURES ET DES PERSONNELS SATURES

Les activités sont sur sites (dans les écoles) et effectuées sur d'autres sur les structures municipales (centre de quartier, médiathèque, piscine, conservatoire, ..). Dans certains cas, les activités sont payantes et gratuites.  
Dans tous les cas, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire et crée une confusion entre le scolaire et le périscolaire.

**Chacun peut constater les conséquences de sa mise en œuvre dans les villes qui ont décidé de l'appliquer dès la rentrée 2013 : un véritable chaos**, pour les enfants, les agents communaux et les enseignants. Les écoles sont transformées en halls de gare, les enfants soumis à des horaires différents chaque jour, les conditions d'encadrement non respectées ...

#### S'agit-t-il uniquement de « dysfonctionnements » ?

La réforme confie l'organisation de la semaine scolaire et l'élaboration de projets éducatifs territoriaux aux communes (ou aux intercommunalités).

Les projets éducatifs territoriaux visent à « *organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui* » (circulaire du 21/03/2013), en lien avec le milieu associatif. Les 36 heures d' « activités pédagogiques complémentaires » assurées par les enseignants peuvent même y être intégrées, les plaçant alors sous la tutelle des maires.

**Cette réforme est forcément génératrice de désorganisation et déréglementation en :**

- **créant la confusion entre scolaire et périscolaire**
- **faisant prendre en charge des compétences éducatives de l'Etat par les collectivités**
- **remettant en cause le cadre national de l'école publique**

**Partout où elle est déjà appliquée, la réforme se traduit par une dégradation des conditions de travail des agents**, remettant en cause les statuts particuliers, augmentant les charges de travail, allongeant les horaires de travail. ...

## Quelles conséquences pour le personnel communal ?

Cette réforme impacterait directement le personnel communal.

• **Les ATSEM** devraient assister les enseignants une demi-journée supplémentaire le mercredi matin, qu'elles consacraient jusqu'à présent à l'entretien des classes. Elles pourraient être sollicitées dans le cadre des activités périscolaires. Mais sous quelle responsabilité juridique ?

. **Les animateurs** devraient prendre en charge plus d'enfants avec les activités périscolaires alors qu'ils connaissent déjà des horaires de travail particulièrement lourds (10 heures continues les mercredis et lors des congés scolaires, journées éclatées les autres jours) et souffrent un manque criant de moyens (matériels, locaux) pour leurs activités.

• **Les agents d'entretien et de restauration** verraient également leur charge de travail s'alourdir puisque les écoles seront occupées une demi-journée supplémentaire, sans compter les effectifs supplémentaires à la cantine le mercredi. Ils sont déjà soumis à une polyvalence et à une mobilité accrue en raison de la fusion des services Entretien et Restauration et du manque de personnel, notamment pour assurer les remplacements des collègues absents.

. **Les secteurs** participants à l'entretien du patrimoine scolaire autour de leurs missions (régie, ateliers, voierie, espaces verts) subiront des contraintes organisationnelles.

On entend dire : « Il faut des moyens et de la concertation pour une bonne mise en œuvre » ...

Mais les moyens n'existent déjà pas actuellement pour permettre aux personnels de travailler dans de bonnes conditions ! Alors que le gouvernement annonce **15 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires sur le budget 2014, dont 1,5 milliards d'euros de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités**, qui peut sérieusement affirmer que les « moyens » suivront ?

Preuve en est face à l'augmentation attendue du nombre d'enfants à prendre en charge dans le cadre du périscolaire, ce qui devrait normalement se traduire par des recrutements massifs d'animateurs par les mairies, **le gouvernement décide de faire passer le taux d'encadrement par animateur de 10 à 14 enfants dans les écoles maternelles et de 14 à 18 enfants dans les écoles primaires (décret n° 2013-707 du 2 août 2013) !!!**

**La CGT refuse et combat toute dégradation des conditions de travail, toute remise en cause des statuts.**

### Nos revendications:

\* **Nous refusons toute remise en cause des statuts particuliers** ! En particulier, les ATSEM comme les professeurs de musiques n'ont pas pour mission d'assurer les animations sur le temps périscolaire ou extra-scolaire !

\* **Nous refusons toute augmentation de l'amplitude des journées de travail** ! Notamment, l'idée qui circule d'imposer aux ATSEM une pause non travaillée d'une heure chaque jour est inacceptable!

\* **Nous demandons le respect par la mairie des taux d'encadrement en vigueur jusqu'à présent et l'abrogation du décret n° 2013-707 !**

\* **Nous demandons la transformation des emplois à temps non complet en temps complet**, la titularisation des agents non titulaires, la création d'équipes volantes d'agents titulaires à temps complet pour assurer les remplacements et les recrutements nécessaires pour faire face aux besoins.

**RENDEZ-VOUS DANS LE CORTEGE CGT : MANIFESTATION REGIONALE  
UNITAIRE LE 14 NOVEMBRE 2013 A 14 H 30- METRO/RER LUXEMBOURG**